BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1073

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Ventes et cessions

751 626 896 RCS Paris.
SIMPLY.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 10000.00 EUR.
Adresse : 24-26, rue Rémy Dumoncel, 75014 Paris.
Précédent propriétaire : 751 626 896 RCS Paris. **SIMPLY.**
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : DOMUSVI DOMICILE Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 46-48 rue de Carnot 92150 Suresnes Capital : 4000000.00 EUR Numéro unique d'identification : 408660595 Lieu d'immatriculation : Nanterre. Société absorbee : SIMPLY Forme : Société à responsabilité limitée Adresse du siège : 24-26 rue Rémy Dumoncel 75014 Paris Capital : 10000.00 EUR Numéro unique d'identification : 751626896 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 74859.00 EUR - passif de 195663.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : La Société Absorbante détenant, à la Date de Réalisation, après constatation de la réalisation des Conditions Suspensives mentionnées à la septième partie, la totalité du capital social et des droits de vote de la Société Absorbée, il ne sera procédé, en application de l'article L. 236-3 II du Code de commerce, à aucune émission de titres de la Société Absorbante et la fusion n'entraînera en conséquence aucune augmentation de capital social de la Société Absorbante par émission d'actions nouvelles venant rémunérer les apports reçus de la Société Absorbée. Les apports effectués par la Société Absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions nouvelles de la Société Absorbante, il n'est pas établi de rapport d'échange. Prime de fusion: néant. . Date du projet commun de fusion : 21.03.2022. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société DOMUSVI DOMICILE : 22.03.2022 (au greffe du tribunal de commerce de Nanterre). Pour la société SIMPLY : 22.03.2022 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..